

le Confédéré

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

CARROSSERIE



TORSA

TRAVAUX GARANTIS 6 MOIS
SIERRE SION VIÈGE

Un triomphe de la technique moderne de



L'ESCORT
1100 et 1300 GT
1100 et 1300 GT de
Demandez un essai :

GARAGE VALAISAN
SION

P 377 S

A la pointe

DE L'ACTUALITÉ

Comme il fallait s'y attendre, le Grand Conseil a pataugé et pataugera encore avec la loi sur les auberges.

Pour ne pas épiéter sur les plates-bandes du chroniqueur parlementaire, traitons si l'on veut bien un seul aspect des discussions.

Celles qui eurent lieu à propos de l'autonomie communale dont on dit que celle loi fait fi un peu trop facilement.

En effet, quand on prévoit que des décisions — celle d'autoriser un nouvel établissement par exemple — sont du ressort des conseils communaux mais que le Département des finances devra obligatoirement les homologuer, cela revient à peu près à dire que la commune est autorité de préavis et que le canton décide.

Il n'y a que les mots qui changent. De même quand on charge l'Etat d'encadrer des taxes et droits et d'en ristourner une partie aux communes. A la longue, c'est comme si celles-ci recevaient un cadeau ou un subside, alors qu'elles y ont incontestablement droit puisqu'elles sont chargées de la surveillance des établissements publics.

Bref, nous retrouvons ici ce que l'on peut découvrir dans toutes nos lois récentes votées ces derniers lustres par le Grand Conseil : un déplacement des compétences — une délégation dira-t-on — des communes au canton, tout comme sur le plan suisse, il y a dépla-

cement des autonomies cantonales en faveur de la Confédération.

C'est vraisemblablement la civilisation qui nous vaut cela : un alignement par des règles communes, d'où un renforcement des pouvoirs centraux au détriment des pouvoirs plus dilués : ceux qu'on appelle en France les pouvoirs locaux et qui se caractérisent par un affaiblissement progressif de leur substance.

Exemples :

La loi sur les forces hydrauliques, en enlevant aux communes une partie des redevances que la législation fédérale leur autorise d'encadrer, et ce au profit du canton et de la péréquation financière, c'est un aménagement de l'autonomie communale en faveur d'une caisse centrale.

La loi des finances, en instituant la péréquation financière pour prélèvement, auprès des communes, d'une partie de ce qu'elles touchent sur les personnes morales, en obligeant les communes à adopter l'estimation fiscale du canton, en leur amputant une part d'impôt sur les gains immobiliers, en leur fixant des taux minima et maxima, c'est aussi une atteinte à l'autonomie communale.

La loi sur l'assistance publique, c'est le transfert des charges des communes et des bourgeoisies au canton.

Et que dire de la loi sur l'instruction

publique où, par le jeu des subventions aux constructions, de la prise en charge d'une partie des traitements du personnel enseignant — dont on a réussi à ce qu'ils ne soient ni fonctionnaires cantonaux, ni fonctionnaires communaux — de l'inspection renforcé, etc., on a fini par ravalier les communes au rang d'organes d'exécution et à limiter les compétences des commissions scolaires au maximum ?

Et parlons encore de la loi sur la santé publique où l'autorité communale, recevant de larges subsides, est mise sous la quasi tutelle de l'Etat pour tout ce qui concerne la construction et l'exploitation des hôpitaux.

La loi sur les améliorations foncières, la loi sur les routes ont été également un transfert de charges et par conséquent de droits aussi des communes au canton.

Le phénomène est, on le voit, constant.

Il est la conséquence de phénomènes distincts.

Disons tout d'abord que la vie en société implique des relations entre individus beaucoup plus intenses qu'autrefois, d'où nécessité d'uniformiser certaines lois, tant sur le plan fédéral — et c'est l'étiologie du fédéralisme — que cantonal, et ce au détriment des autonomies locales. C'est la planification.

En outre, il est né, sous le rapport de l'entraide sociale, des conceptions nouvelles selon lesquelles les hommes se doivent appui et soutien mutuels et les lois ont été transformées en conséquence. Le riche paie pour le pauvre.

Dans le même ordre d'idée on a créé à l'échelon des cantons entre eux et des communes entre elles, ces notions nouvelles qui s'appellent subventionnement différentiel et péréquation financière.

Prendre aux uns pour donner aux autres ou donner plus aux uns qu'aux autres l'argent de tous, c'est une pratique qui ne peut s'instaurer, encore une fois, qu'en violentant les autonomies.

Enfin, reconnaissons que si l'autonomie des communes s'est amenuisée, c'est parce qu'elles se sont trop souvent dérobées à leur devoir, parce que la politique locale étant chez nous ce qu'elle est — les communes ont préféré souvent s'en remettre à l'Etat pour décider, voir pour contrôler ou pour payer.

Faut-il se plaindre de cet état de choses ?

Oui dans la mesure où, par un sens plus aigu de leurs responsabilités, les communes auraient pu conserver leurs prérogatives en tâchant, dans un certain nombre de domaines de se débrouiller elles-mêmes.

Mais il faut bien admettre que dans la plupart des cas où cette autonomie s'est amenuisée, la situation est irréversible, surtout là où il faut instaurer à la fois de l'ordre et une certaine inégalité des chances.

Bien entendu, la péréquation financière, qui est une des formes les plus caractéristiques de cet égalitarisme communal, ne doit pas devenir un oreiller de paresse pour les communes où l'autorité s'endort ou vilipende ses deniers.

Et sur ce point, ayons le courage d'affirmer qu'il y aurait pas mal de choses à dire.

Edouard Morand

..... Vous m'en direz tant !

Quand il écrivait des pièces de théâtre, Molière avait un but : Plaire.

Il pouvait amuser le monde ou l'attendrir, laisser passer, parfois, à travers son texte, une angoisse personnelle, il pensait qu'il ne devait pas dégoûter le public, mais le combler.

Simple question de bon sens, et aussi de politesse.

Pourquoi allait-on au théâtre ?

Pour s'arracher aux tracas, aux ennuis, aux chagrins de la vie quotidienne et pour s'en consoler, même si l'auteur les transposait dans sa pièce.

On riait avec lui, s'il s'en moquait, et s'il les endossait on se sentait moins seul.

On acceptait les conventions inhérentes à cet art, celles de lieu, de temps, d'action et tout en sachant comment était fait un décor, on se laissait prendre à l'illusion qu'il suscitait.

L'auteur respectait son public.

Il n'avait pas l'insolence de l'inviter à s'habiller pour venir à un spectacle et à déboursier le prix d'une place, à seule fin de l'identifier à un débris humain et de le traiter « plus bas » que terre en l'y enfonçant !

Le goût le gardait, d'ailleurs, plus que la pudeur, de certaines outrances.

Si l'auteur fustigeait les mœurs de son temps, il faisait du spectateur son complice, et s'il racontait une tragédie, il l'élevait à ce niveau où les conflits humains deviennent des conflits sublimes.

Le théâtre a bien évolué et je ne m'en plains pas, l'évolution étant le propre de tout art, mais il me semble qu'à la règle de plaire a succédé celle de déplaire, ce qui devient paradoxal.

Je connais des gens qui peuvent aller au théâtre gratuitement, aux places les plus chères et qui n'y vont qu'exceptionnellement, parce que le théâtre a cessé de les intéresser.

Ils n'éprouvent plus aucune sur-

prise aux pièces du Boulevard qui, en effet, ont fait leur temps, au vaudeville américain plus banal que le vaudeville français, et quant aux essais de l'avant-garde, ils les ennuient tout simplement.

Ce théâtre en laboratoire aura probablement son pouvoir d'attraction, précisément quand il sera sorti de la phase du laboratoire.

Pour l'instant les auteurs se cherchent.

Que diriez-vous d'un constructeur d'avions qui convierait des passagers qui se réjouiraient de voler à venir visiter son usine de fabrication en leur faisant payer leurs billets ?

Eh bien, c'est à peu près ce que font certains bonzes du théâtre d'essai.

J'admire écrivait M. Blin, l'excellent metteur en scène, à propos d'une troupe du théâtre d'avant-garde le culot qu'elle a de rester longtemps immobile et muette sur une scène.

Ce culot est, en effet, remarquable mais il s'apparente à celui qu'aurait un professeur de montrer son derrière à un auditoire d'étudiants !

Et encore, ces messieurs n'auraient pas payé pour le voir !

Quand j'habitais Sion, j'allais très souvent au théâtre à Lausanne, et je n'y allais jamais seul.

Le voyage, les billets, le restaurant, tout cela mettait la place au prix d'or et, pourtant, je n'aurais pas voulu, pour rien au monde, me passer de ce plaisir.

Aujourd'hui je ne vois pas une pièce sur dix et il m'arrive de partir à l'entr'acte.

Je veux bien qu'on m'amuse, qu'on me touche, qu'on m'attriste, qu'on m'égaie ou qu'on essaie de me révolter, je ne veux pas qu'on m'enquiquine.

La vie est, décidément trop courte, pour consacrer une soirée entière à voir des garçons et des filles se laisser sombrer dans le néant d'un texte sous prétexte d'évoquer le néant tout court !

A. M.

Entre Berne et le Vatican

Un problème intéressant vient d'être posé qui met en relief le caractère particulier des relations entre la Confédération et le Saint-Siège. Il est surgi à propos d'un mémoire du Conseil d'Etat du Tessin demandant au Conseil fédéral d'entamer des négociations avec le Vatican en vue d'une modification du statut ecclésiastique de ce canton. Il s'agirait d'accorder le titre d'évêque de Lugano à l'administrateur apostolique du Tessin et de mettre ainsi fin à l'union purement formelle avec le diocèse de Bâle.

Un peu d'Histoire : Les paroisses du

canton du Tessin ont été détachées des diocèses de Milan et de Côme auxquelles elles appartenaient, et réunies sous une administration commune en vertu d'une convention du 1er septembre 1884. Dans une seconde convention conclue le 16 mars 1888 entre la Confédération et le Saint-Siège, la collégiale San Lorenzo, à Lugano, a été élevée au rang de cathédrale et attribuée comme siège à l'administrateur apostolique exerçant les pouvoirs d'évêque au Tessin, tandis que le titre d'évêque de Bâle et Lugano était conféré simultanément à l'Ordinaire du diocèse de Bâle. La requête du canton du Tessin vise à dissoudre ces liens purement formels et à ériger l'administration apostolique du Tessin en diocèse de Lugano.

Il ne devrait pas y avoir, à première vue, de difficultés à sanctionner ainsi un état de fait, l'administrateur apostolique ayant siège à Lugano exerçant depuis longtemps ses fonctions d'évêque dans une très grande indépendance à l'égard de son confrère, de Bâle. En revanche, c'est la forme même de la négociation entre Conseil fédéral et Vatican qui doit soulever des points de procédure. En effet, s'il y a une nonciature apostolique à Berne — le nonce y est même doyen du corps diplomatique — il n'y a pas de représentation diplomatique suisse auprès du Saint-Siège. Ainsi, les relations diplomatiques sont unilatérales, ce qui est contraire aux usages généralement admis dans les relations entre Etats. On sait aussi qu'il y eut rupture de ces relations au siècle passé, à la suite des querelles confessionnelles qui, alors, troublèrent la Suisse. Il y eut demi-rétablissement de ces relations à la suite de la première guerre mondiale au cours de laquelle le Vatican avait à Berne une délégation chargée principalement de tâches humanitaires. La délégation devint nonciature, sans pour autant que la Suisse délégât un envoyé de rang diplomatique auprès du Saint-Siège.

Pratiquement cela n'est guère gênant, et les affaires à traiter n'en souffrent aucun retard ni aucune complication. Périodiquement, cependant, on soulève la question du rétablissement de relations bilatérales et complètes, ce qui serait à la fois souhaitable et normal. On n'insiste pas trop, ni d'un côté ni d'un autre, et l'on n'en fait en tout cas pas une question de prestige. Mais là, la prudence helvétique s'allie à la grande sagesse de l'Eglise et à son infinie patience. On ne veut pas créer de prétexte à agitation ni réchauffer le souvenir d'événements qui semblent peu à peu dans l'oubli. « Il faut laisser le temps au temps », disait le regretté pape Jean XXIII.

René Bovey.

Notre approvisionnement en monnaie d'argent

Lundi, le Conseil fédéral a pris un arrêté interdisant de retirer les monnaies suisses d'argent ayant cours légal de la circulation temporairement ou en permanence dans un dessein d'enrichissement, ou de les collectionner, de les acheter ou de les vendre dans ce but, de fondre, d'affecter à un ouvrage ou de modifier les dites monnaies ainsi que d'acheter les produits obtenus par ces procédés, de les modifier encore ou de les affecter à un ouvrage et de les vendre.

Cette mesure est le résultat de la spéculation qui s'est étendue en particulier aux monnaies d'argent. De véritables opérations d'accaparement ont eu lieu ces derniers jours, notamment dans les régions frontalières. Des monnaies suisses d'argent ont également été exportées par avion.

En outre, l'exportation des monnaies suisses d'argent ayant cours légal est interdite. Dans le trafic fron-

Notre approvisionnement en monnaie d'argent

talier et le trafic des voyageurs, l'exportation de monnaies d'argent est autorisée jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 10 francs. L'exportation d'argent et d'alliages d'argent (y compris l'argent doré et platiné), bruts ou semi-ouvrés, d'argent plaqué, brut ou semi-ouvré, d'or plaqué sur argent, brut ou semi-ouvré n'est admise qu'en vertu d'une autorisation de la Direction générale des douanes.

Cet arrêté, qui contient également les clauses pénales sanctionnant les infractions à ses dispositions, est entré en vigueur lundi à midi.

Le Conseil fédéral lance en même temps un appel pressant à la population qui est priée de ne pas théosauriser les monnaies d'argent et d'opposer une fin de non recevoir à ceux qui, sous un prétexte ou un autre, essaient de faire des achats massifs de monnaies d'argent.

RENOUVEAU A L'EST

La force explosive de la liberté

Les événements qui se déroulent en Pologne, en Tchécoslovaquie, en Roumanie sont passionnants à suivre.

L'Est européen et slave, qui avait donné naissance au communisme politique il y a un demi-siècle, est en train de s'en détacher, ou tout au moins d'en modifier les structures et d'en alléger les méthodes de gouvernement, sans nécessairement en renier les buts. Il y a là manifestation indéniable de la force explosive de la liberté, et l'URSS même n'échappe pas à ses effets.

Le phénomène est d'autant plus intéressant qu'il découle des réactions de la jeunesse. Depuis que le monde est

monde, il est vrai, elle a coutume de ruer dans les brancards, de remettre en discussion les principes et en question l'ordre établi. A première vue, il n'y aurait donc là qu'un phénomène naturel et humain, la jeunesse ne pouvant être que turbulente. Toutefois, il faut prendre en considération le fait que cette jeunesse est communiste. La réaction naturelle à son état prouverait donc que le communisme n'est pas la solution idéale qu'on nous chante et qu'il se révèle contraire à l'humaine nature éprise d'indépendance et de liberté. Toutes les dictatures, qu'elles qu'en soient la couleur et l'orientation

politiques, voire confessionnelles, en font l'une après l'autre l'expérience.

Ces jeunes en révolte à l'Est, n'invitent guère des motifs de caractère social, mais bien spirituel. Ils veulent pouvoir s'exprimer librement et avoir libre accès à toutes les sources de connaissance, fussent-elles « bourgeoises » ou « capitalistes ». En d'autres termes, ils exigent qu'on les mette en mesure d'établir des comparaisons par eux-mêmes, et ils ne croient plus à la sagesse infuse de leurs dirigeants.

Ils n'ont en effet pas à se plaindre des conditions matérielles de leur vie (Suite en page 6)

Courts métrages

- L'armoire de pharmacie du président Franklin D. Roosevelt a été vendue aux enchères à New-York pour trente-cinq dollars (175 francs). Pas très cher.
- Chaque fois qu'un journal étranger annonce la mort de de Gaulle - ce qui est déjà arrivé plusieurs fois - le président de la République française charge son secrétariat de lui constituer un dossier sur la fausse nouvelle. C'est, pense-t-on, pour en parler, le moment venu dans ses Mémoires.
- Mme Harriet Beatty est dompteuse. Mais elle mourait de peur. Elle s'est adressée à la justice et... a obtenu le divorce. Elle n'était pas terrorisée par ses sept lions, placides comme tout, mais par son mari « cruel et violent »...
- Chaque fois que Miss Joan Weston a une peine de cœur, elle met le feu à l'hôpital homéopathique de Londres où elle est infirmière. Elle a eu sept chagrins d'amour cette année. Elle est en prison.
- Il suffit que Nelya Mikhaïlova regarde les pendules d'une certaine manière pour que le balancier ralentisse, puis, bientôt, s'arrête. Que Nelya dirige le même regard sur une boussole et l'aiguille s'affole. C'est un quotidien moscovite qui signale le phénomène.

DISTRICT DE MARTIGNY

MARTIGNY

PIERRE CLOSUIT

une figure typiquement martigneraine

Samedi après midi, une triste nouvelle se répandait dans les rues de l'antique Octodure: le décès de M. Pierre Closuit. On le savait malade depuis quelques semaines mais personne, sans doute, ne s'attendait à une fin aussi rapide et bouleversante.

M. Pierre Closuit s'en va à l'âge seulement de 70 ans, car il était né en 1898. Fils de feu Anatole Closuit, banquier, et de sa mère née Adèle Dupuis, il fit ses classes primaires au collège Sainte-Marie à Martigny, puis poursuivit ses études classiques au collège St-Michel à Fribourg où il obtint sa maturité. Suivant les traces de son frère aîné, Maurice Closuit, il fit des études d'ingénieur à l'Ecole polytechnique de Zurich. Mais il s'orienta ensuite dans l'activité bancaire à la Banque de Martigny fondée en 1871 et sous les directives de son père Anatole Closuit.

Dès lors, il fut pris dans les diverses activités de la ville de Martigny à laquelle il donna beaucoup de lui-même dans les domaines les plus variés. Sur le plan politique notamment il représenta le parti radical local comme conseiller communal de 1948 à 1956. Puis il fut vice-président de la municipalité pendant deux périodes sous la présidence de M. Marc Morand. Il était plus spécialement chargé du dicastère des travaux publics en raison de ses connaissances techniques. Il se retira de la politique en l'année 1960.

Dans le domaine sportif, il fut, lui-même, un joueur de football fervent, membre de la première de Martigny et même de l'équipe cantonale valaisanne. Il suivait d'ailleurs régulièrement les matches de l'équipe de football octodurienne.

Dans le domaine militaire, il gravit régulièrement les divers échelons de la hiérarchie et il devint lieutenant-colonel d'infanterie. Il était très aimé de ses hommes à cause de son caractère éminemment humain et compréhensif. Il demeura comme le prototype de l'esprit martignerain avec son brin d'humour narquois et amusant, ses réparties spirituelles et une dilection extrême pour sa bonne ville de Martigny.

Dans le domaine professionnel, il dirigea avec une rare compétence, les destinées de la plus ancienne banque du canton, la Banque de Martigny, Closuit & Cie S.A. Il manifestait, dans ces problèmes souvent ardues et pénibles, un tact humain incontestable. Sa silhouette familière disparaîtra des rues de la cité d'Octodure mais son souvenir demeurera vivant dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu et aimé.

A son épouse, à son fils Léonard, à tous ses frères et sœurs, et à toute sa famille, « Le Confédéré » adresse ses sentiments de vive sympathie dans cette douloureuse épreuve.

† M. Pierre Closuit

On nous écrit d'autre part :

Avec M. Pierre Closuit c'est une importante figure non seulement de notre cité, mais de notre canton, qui disparaît. Son action a bien souvent dépassé nos frontières valaisannes, ses amitiés et ses relations au dehors étaient nombreuses, et sa disparition frappa bien des esprits qui lui étaient attachés.

M. Closuit est né en 1898 à Martigny, d'où sa famille était originaire et où elle a joué un rôle considérable. Passionné d'histoire, curieux de tout ce qui s'était écrit sur les antiquités romaines et chrétiennes et le rôle politique et culturel de sa ville natale, il a suivi et maintenu les traditions qui lui étaient chères, en les adaptant aux formes de l'existence et aux besoins modernes, dans les divers domaines où ceux qui l'avaient précédé se sont distingués : dans la vie civique, militaire, économique et bancaire, sa personnalité s'est affirmée.

Après ses études classiques à Martigny et Saint-Maurice, il était entré à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, dont il revint avec le diplôme d'ingénieur civil. Mais vu le développement de l'établissement familial où ses aptitudes devaient rendre de grands services, il y entra en 1924, s'en rendit familiers tous les rouages, s'initia vite à toutes ses activités, et y affirma son autorité naturelle en même temps que ses compétences.

Au décès de son père, M. Anatole Closuit, dont la mémoire est toujours vivante, il devint le directeur de la banque en 1932, charge à laquelle s'ajouta celle d'administrateur-délégué depuis 1938. Représentant la troisième génération de financiers avisés qui fondèrent et dirigèrent la Banque de Martigny, il eut la satisfaction de voir son fils, M. Léonard Closuit, bien préparé par des études, des stages et une formation pratique perfectionnée dans d'importantes banques en Suisse et à l'étranger, entrer à son tour dans la même voie, pour y prendre sa part de travail et de responsabilités.

A côté de sa carrière professionnelle M. Pierre Closuit, fier de sa cité qu'il aimait profondément, exerça une activité civique remarquable, dans laquelle il put prendre la mesure de l'estime de ses concitoyens, tout en donnant lui-même la mesure de sa compétence et de son dévouement. Pendant plusieurs périodes, il fut conseiller communal, puis vice-président de la municipalité de Martigny. Son bon sens et son expérience des affaires devaient y être appréciés. Il s'intéressa particulièrement vu sa formation d'ingénieur et sa qualité de banquier, aux problèmes de budget et d'administration financière, à l'urbanisme et aux travaux publics.

Aimant et pratiquant les sports, notamment le football et le tennis, vaincu de leur valeur éducative, de tout ce qu'ils apportent à l'adolescent, de volonté et de discipline, d'épanouissement corporel et de santé, il voua et se dévoua à leur développement. Fondateur et membre du Vélo-Club Excelsior, du club de football, dans la pratique duquel il avait lui-même excellé, il ne cessa de s'intéresser au Martigny-Sports, à la formation de ses équipes, à leur qualité sportive, leur esprit de correction, leur tenue sur le terrain et leurs résultats dans les compétitions. La valeur de l'homme au sens complet du terme, fut toujours l'un des critères de son jugement.

Sa tradition militaire, le goût qui l'y portait, le rôle qu'il joua dans l'armée,

furent aussi l'une des caractéristiques de sa riche personnalité et du déroulement de sa carrière. Il conservait non seulement le souvenir en sa mémoire, mais le portrait bien mis en évidence à son foyer, de son aïeul Louis Closuit, créateur de la Maison de banque familiale et président de Martigny, mais aussi militaire de qualité et de haut rang. Esprit largement ouvert, Louis Closuit était parti pour Naples à l'âge de quatorze ans. Il s'y illustra, comme tant d'autres Valaisans dans ces Services étrangers alors en honneur dans les cantons suisses, et dont Pierre de Vallière, dans le livre qu'il consacra à leur mémoire, a pu résumer l'esprit la conscience et l'action par la devise: Honneur et fidélité. Cet aïeul exemplaire était devenu inspecteur général des milices fédérales. Pendant la guerre de Crimée, il avait été sollicité de prendre le commandement d'un bataillon anglais, qu'il déclina. Il était, en effet, de ces officiers pour lesquels le « service étranger » n'était pas un but en soi, mais une étape, l'occasion d'ouvrir leur horizon, de mettre leur caractère et leur valeur à l'épreuve, de s'enrichir d'une expérience non seulement militaire, mais administrative, organisatrice et directrice, et qui « rentrés au pays » savaient le servir comme édiles, juges, châtelains, députés ou commandant des milices cantonales.

Marqué par cette tradition, M. Pierre Closuit fit aussi une belle carrière militaire, toujours dans le même sens du dévouement civique et de la maxime d'honneur et fidélité. Il avait commandé les bataillons 7 et 133, ainsi qu'un camp d'internés pendant la guerre mondiale, et termina sa carrière active avec le grade de lieutenant-colonel d'infanterie. Pénétré comme il l'était du rôle essentiel de la formation des esprits et de la nécessité d'une « défense nationale spirituelle », il avait fait de nombreuses lectures touchant à ce domaine, donné des conférences, participé à toute l'action d'« Armée et Foyer », et s'était attiré une estime particulière au-delà même de notre pays. Il était lié avec le général d'armée Giraud, et au maréchal de Lattre de Tassigny, qu'il reçut chez lui.

Le goût des arts, représenté dans sa famille par son frère M. André Closuit, écrivain et peintre dont la modestie ne saurait cacher le talent, était vif aussi chez lui. M. Pierre Closuit s'intéressait aux beaux livres, il aimait la peinture, savait choisir une édition de bibliophile, une estampe, un tableau pour en faire l'ornement et le plaisir de sa demeure.

Les qualités foncières de l'homme, qui expliquent cette multiple et très honorable carrière, étaient, à côté de l'intelligence, de l'amour de l'ordre et des « choses bien faites », du dévouement à la communauté, une intégrité qui assurait le respect, une clairvoyance qui lui permettait de bien juger les hommes et de ne point se tromper sur leur valeur, une discrétion dont il savait ne pas se départir, et une grande ténacité dans l'action: Toutes qualités précieuses tant pour un chef d'entreprise et un directeur d'établissement bancaire, que pour un chef militaire. Cet ensemble de qualités explique bien aussi leur résultat évident, qui fut la confiance que M. Pierre Closuit inspirait.

Il faut y ajouter un courage physique et moral à toute épreuve, dont il montra la force au cours du mal qui l'atteignait et auquel il devait malheu-

reusement succomber malgré tous les soins dévoués. Bien qu'en proie, pendant des semaines à un mal implacable, à des angoisses, puis à de grandes souffrances, jamais il ne laissa paraître d'abattement, jamais il ne fit entendre la moindre plainte. C'est dans un esprit qu'on pourrait dire stoïque et chrétien à la fois, qu'il devait « supporter », « accepter », « rester digne ».

A la cité qui perd un de ses meilleurs citoyens, à l'établissement réputé trop tôt privé de celui qui en fut le directeur et le réorganisateur, à sa famille si brusquement et cruellement atteinte

dans ses affections par la disparition de son chef, il convient, en ces heures où M. Pierre Closuit gagne, dans sa chère ville, le « champ du repos », d'exprimer avec une respectueuse sympathie la part prise à leur deuil. Si l'on évoque ce qu'il fut, et ce qu'il doit à son tour rester dans la mémoire de ceux qui l'ont bien connu et lui ont donné leur estime et leur sympathie, c'est parce qu'au moment de lui « rendre les honneurs », il est juste de rappeler que, par une vie exemplaire de devoir et de dévouement, il les a bien mérités.

Jean Graven

La Société de secours mutuels de Martigny a siégé

Selon la tradition d'une rotation annuelle, les mutualistes de la Société de secours mutuels de Martigny et environs ont siégé dans la charmante cité de l'antique « Burgum Venerli » — le Bourg des Vernes — Bovernier, pour leur assemblée générale qui s'est tenue le 29 mars à la maison de commune sous la présidence de M. Jean Bollin.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion par M. Charly Tornay, secrétaire, qui s'était tenue à Trient, les participants ont eu l'occasion d'entendre le rapport présidentiel de M. Bollin dont nous extrayons les renseignements suivants: par suite de décès, onze membres nous ont quitté, et M. Bollin rappela principalement la mort de M. Paul Michaud, dit Paulus, une figure caractéristique de Bovernier, ancien membre du comité de la SSM depuis 1962 et qui fut un collègue fidèle et dévoué. L'assemblée se lève pour honorer la mémoire des disparus.

L'effectif de la société s'établit comme suit: 2716 membres, soit 924 femmes, 589 hommes, et 1203 enfants. C'est la plus importante société de la Fédération valaisanne des SSM. Durant l'exercice 67, 2156 feuilles de maladie ont été distribuées, soit une proportion de 80 feuilles pour cent assurés et 7 feuilles en moyenne par jour ouvrable.

La société s'est penchée sur les problèmes d'ordre général comme celui de l'hospitalisation dans notre canton. La commission de planification hospitalière dans notre canton. La commission de planification hospitalière a calculé qu'une journée de malade dans les hôpitaux valaisans se montera à 90 fr. honoraires médicaux et charges immobilières compris. Comme on le voit, il faut être riche pour s'offrir le luxe de la maladie!

Ainsi les hôpitaux du Valais sont beaucoup plus chers que ceux des autres cantons suisses, on ne sait pas exactement pourquoi. Mais ce problème est général non seulement en Valais, mais aussi en Suisse et dans la plupart des pays européens. La plupart des caisses-maladie sont déficitaires et une réadaptation des cotisations a été imposée par les nécessités. Cela est si vrai que dans un hôpital anglais on trouvait cette affiche qui laisse rêver: « Ne pas procéder à des tentatives de réanimation sur les malades de plus de 60 ans ».

En France et en Allemagne les charges sociales sont très lourdes. La situation n'apparaît pas très aisée à résoudre.

Le rapport présidentiel formule les

conclusions suivantes: « Que conclure de tout cela? que 113 ans d'efforts et d'efficacité devront bientôt aboutir à une abdication? Non, si vous veillez à recruter de nouveaux membres, si vous veillez à vous soigner de manière efficace mais raisonnable, si vous renoncez à requérir les services de la caisse pour les cas vraiment bagatelles. »

A ce sujet, le rapport donne les considérations suivantes de l'économiste français Fourastié qui prend toute son importance à l'heure où l'on vante tellement la concentration dans tous les domaines (Banque, alimentation, presse, etc.) qui est parfois heureuse mais qui ne constitue pas un idéal humain.

« A l'échelle de la vie quotidienne, je vois sans cesse autour de moi les effets des initiatives individuelles, d'artisans, de petites entreprises. Du point de vue de l'autonomie créatrice ce n'est en rien négligeable: cela comble bien des lacunes de la technocratie; cela atténue bien des erreurs; cela ouvre sur l'avenir bien des voies que les géants ne peuvent se frayer ». Ces considérations très pertinentes — et il faudra bien revenir à une telle échelle humaine — valent plus encore pour l'assurance-maladie qui dépend de nombreux facteurs psychologiques et qui ne doit jamais s'éloigner de la personne humaine.

LES COMPTES 1967

Après ce rapport substantiel, les comptes furent présentés par M. Henri Sauthier, caissier. Grâce à un apport régulier de la Caisse d'épargne du Valais, seul établissement bancaire à faire ce geste en faveur des SSM l'exercice boucle par un bénéfice de 8777 fr. 30 et la fortune de la société ascende à 101 766 fr. 60. Ces comptes furent approuvés avec quelques dispositions statutaires. L'assemblée fut close par un vivant exposé de M. Marco Bruchez, gérant de la Mutuelle valaisanne, sur les problèmes actuels de l'assurance-maladie. Ces exposés écoutés avec attention par l'auditoire ont donné lieu à des interventions de MM. Actis, député; Adolphe Chappot, Filliez, conseiller communal; Victor Dupuis, avocat; Louis Rebord, président du conseil d'administration de la CEV; Antide Luisier, président de la commune de Bovernier, qui offrit la verre dit de l'amitié. Notons que M. René Michaud, cantonnier, à Bovernier, a été acclamé comme nouveau membre du comité en remplacement du regretté Paul Michaud. En résumé, une féconde assemblée mutualiste.

Burgum Venerli

MARTIGNY

Brillante soirée musicale au Casino-Etoile

Tout ce que Martigny compte comme élite musicale était concentrée, samedi soir, à Martigny dans la salle du Casino-Etoile pour la soirée annuelle du « Chœur d'hommes », qui demeure l'une des manifestations les plus courues de la cité.

Cette année, comme cela devient d'ailleurs une tradition, nos chanteurs bénéficièrent du concours amical de toutes les sociétés amies, soit le Chœur de Dames et l'Harmonie Municipale de Martigny. C'est dire que toute l'élite chorale et instrumentale fusionnait dans un amour fervent de la musique, sous la présidence de M. Georges Salamin et sous la direction de son compétent directeur M. Fernand Dubois. C'était une manifestation particulière puisque le Chœur d'Hommes célébrait le cinquantième anniversaire de sa fondation en décembre 1908.

Le programme, extrêmement varié et intéressant, comprenait notamment divers chœurs A Capella, des extraits de « Rigoletto » et comme morceau de résistance la puissante marche de « Tannhäuser » de Wagner, avec la participation collective des chœurs de dames, d'hommes, chœur mixte et l'Harmonie Municipale qui fut particulièrement applaudie. Enfin, le groupe local « Les Popodys » obtint son succès traditionnel.

Citons parmi les solistes Mme A. Studer, soprano, MM. F. Fornerod, baryton, G. Revaz, ténor, les frères Schnork, trompettes et MM. Vernay et Volluz, trombones, tandis que Mlle Lucette Zufferey accompagnait les solistes au piano.

La vibrante assistance, composée de connaissances, parents et amis de la musique, ont vivement applaudi les diverses productions spécialement soignées ou par la circonstance.

De nombreuses personnalités assistaient également à cette manifestation musicale, et au cours de la réception au Foyer du Casino, de chaleureuses félicitations et des vœux cordiaux furent prononcés par les représentants des diverses autorités et par les délégués des sociétés sœurs.

A son tour, le Confédéré adresse ses sincères compliments à la juvénile société du Chœur d'hommes pour ses cinquante ans d'existence, et lui adresse ses meilleurs vœux pour le « prochain centenaire en l'an 2018 ». D'ici là nos descendants et petits neveux iront certainement sur la Lune !..

FULLY

† Jules RODUIT

Dimanche a été enseveli au milieu d'un grand concours de population M. Jules Roduit d'Etienne, décédé à l'âge de 77 ans après de longues années de souffrance. Jules Roduit était un vigneron et agriculteur qualifié, habile et méticuleux dans les soins qu'il apportait à ses propriétés.

Dès sa jeunesse, Jules Roduit avait adhéré à la fanfare « La Liberté ». D'abord exécutant, il en devint ensuite le porte-drapeau attitré. « La Liberté » l'accompagna en corps au son de la marche de Chopin et lui adressa, au cimetière un émouvant adieu.

Nous gardons le meilleur souvenir de Jules Roduit qui fut un citoyen au cœur bon et sensible, membre fidèle de notre parti.

Nous prions ses enfants et petits-enfants ainsi que ses proches d'accepter notre bien vive sympathie.

BOVERNIER

† René MOREL

C'est avec une douloureuse surprise que nous avons appris, lundi matin, le décès de M. René Morel, père de Jules Morel, employé de l'imprimerie du « Confédéré » et en même temps notre ami.

Né en 1919 et d'origine vaudoise, le défunt venu très jeune en Valais, avait toujours travaillé sur les grands chantiers de notre canton. Il avait élevé, admirablement bien secondé par son épouse, quatre enfants qui étaient toute sa joie.

En ces heures toujours douloureuses lorsqu'on perd un être qui nous est cher, l'équipe du « Confédéré » présente à la famille et plus spécialement à Jules Morel, l'expression de sa très vive sympathie.

Enfin des ruines vont disparaître

Trop longtemps les ruines du château de la Bâtiaz ont déparé le paysage martignerain.

Aussi les troupes de P.A., stationnées en notre ville, ont-elles reçu pour mission de les faire disparaître.

C'est ce soir lundi à 19 heures que les murs et la tour s'écrouleront grâce aux tonnes d'explosifs qui ont été placées depuis l'intérieur, au cours de ces derniers jours.

Toutes précautions ont été prises pour éviter des accidents. Néanmoins les habitants de la Bâtiaz seront bien inspirés de sortir de chez eux et de se placer sur la digue de la Dranse au moment fatidique.



1951 SIGN 1 La Planta - Ch. post. 19 - 1800



Madame Pierre CLOSUIT ;
Monsieur et Madame Léonard CLOSUIT ;
Mademoiselle Floriane CLOSUIT ;
Mademoiselle Alexandra CLOSUIT ;
Monsieur André CLOSUIT ;
Monsieur et Madame Georges CLOSUIT, leurs enfants et petits-enfants ;
Monsieur et Madame Joseph TISSIÈRES, leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants ;
Mademoiselle Laurence CLOSUIT ;
Monsieur Maurice CLOSUIT ;
Monsieur et Madame Jean BURGÈNER et leurs enfants ;
Monsieur et Madame Xavier CLOSUIT, leur fille et petits-enfants ;
Le Docteur et Madame Michel CLOSUIT et leurs enfants ;
Mademoiselle Marie-Antoinette CLOSUIT ;

Madame Jeanne CURIGER, ses enfants et petits-enfants ;
Monsieur et Madame Fernand GRAVEN ;
Madame Joseph GRAVEN, ses enfants et petits-enfants ;
Monsieur et Madame Jean GRAVEN, leurs enfants et petits-enfants ;
Monsieur et Madame Charles GRAVEN, leurs enfants et petits-enfants ;
Le Révérend Père Etienne GRAVEN ;
Madame Raymond GRAVEN, ses enfants et petits-enfants ;

Les familles CLOSUIT, COUCHEPIN, PELLISSIER, DUPUIS ;

La famille de feu Ferdinand von STOCKALPER de la TOUR-ALOISI ;

ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

**MONSIEUR
PIERRE CLOSUIT**
BANQUIER

leur très cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle, arrière-grand-oncle et cousin, pieusement décédé à Martigny, le 30 mars 1968, dans sa soixante-dixième année, muni des Sacrements de l'Eglise et de la Bénédiction apostolique.

La messe de sépulture sera célébrée à Martigny, en l'église de Notre-Dame-des-Champs, le mardi 2 avril 1968, à 10 heures 30.

R. I. P.



LA MUNICIPALITÉ DE MARTIGNY
a le regret de faire part du décès de

**MONSIEUR
PIERRE CLOSUIT**

Ancien vice-président de la ville de Martigny

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES ACTIONNAIRES
DE LA BANQUE DE MARTIGNY, CLOSUIT & Cie S. A.,

ont le pénible devoir d'annoncer le décès de

**MONSIEUR
PIERRE CLOSUIT**

Banquier

Ils conserveront de leur administrateur-délégué et ami pendant plus de trente années, un souvenir empreint de reconnaissance.

Pour les obsèques, veuillez consulter l'avis de la famille.

Martigny, le 30 mars 1968.

Le Président du Conseil.



LA DIRECTION ET LE PERSONNEL
DE LA BANQUE DE MARTIGNY, CLOSUIT & Cie S. A.,

ont la douleur d'annoncer le décès de

**MONSIEUR
PIERRE CLOSUIT**

Banquier

Ils garderont de leur chef estimé et dévoué, pendant plus de trente six ans, le meilleur et le plus reconnaissant des souvenirs.

Pour les obsèques, veuillez consulter l'avis de la famille.

Martigny, le 30 mars 1968.

La Direction.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS BOMPARD & Cie S. A.,
ET FABRIQUE DE LAMES ET COMMERCE DE BOIS S. A., à MARTIGNY,

ont le grand chagrin d'annoncer le décès de

**MONSIEUR
PIERRE CLOSUIT**

leur président

qui, pendant de nombreuses années s'est dévoué pour le développement de nos sociétés.

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille.



Madame et Monsieur Ulysse MONNET-LARZAY, leurs enfants et petits-enfants, à Riddes ;
Monsieur et Madame Marcel LARZAY-CRETTENAND et leurs enfants, à Riddes ;
Madame et Monsieur Lini PACCOLAT-LARZAY, leurs enfants et petit-enfant, à Dorénaz et Ardon ;
Madame et Monsieur Etienne BENDER-LARZAY et leur fille, à Fully ;
Monsieur René LARZAY, à Genève ;
Madame et Monsieur Marcel MONNARD-LARZAY et leurs filles, à Genève ;
ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Madame veuve

LÉONCE LARZAY
née Marguerite BOURBAN

leur chère maman, belle-maman, grand-maman, arrière-grand-maman, sœur, belle-sœur, tante et cousine, que Dieu a rappelée à Lui, le 30 mars 1968, dans sa 71^{me} année, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Fey-Nendaz, le mardi 2 avril 1968, à 10 h.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

P. P. E.



LE MARTIGNY-SPORTS a le pénible devoir de faire part du décès de

Monsieur

Pierre CLOSUIT

Membre d'honneur

Les membres sont priés d'assister aux obsèques qui auront lieu le mardi 2 avril 1968, à 10 heures 30.

P 65427 S



L'UNIVERSITÉ POPULAIRE
DE MARTIGNY

a le pénible devoir de faire part du décès de

Monsieur

Pierre CLOSUIT

son regretté président

P 65431 S



Les Jeunesses musicales
de Martigny

ont le pénible devoir de faire part du décès de

Monsieur

Pierre CLOSUIT

père de leur dévoué président Léonard Closuit

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille.

P 65424 S



LA FONDATION PRO-JUVENTUTE
a le regret de faire part du décès de

Monsieur

Pierre CLOSUIT

membre de la Commission du district de Martigny

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille.

LA DIRECTION, LE PERSONNEL DE L'IMPRIMERIE CASSAZ-MONFORT ET LA RÉDACTION DU « CONFÉDÉRÉ » ont le regret de faire part du décès de

Monsieur

René MOREL

père de leur collaborateur Jules Morel



LES DIRECTIONS GÉNÉRALES DES COMPAGNIES FRANÇAISES
D'ASSURANCES DU GROUPE PHÉNIX, à PARIS
LE PERSONNEL ET LA DIRECTION POUR LA SUISSE DES COMPAGNIES
D'ASSURANCES DU GROUPE PHÉNIX, à LAUSANNE

ont le regret de faire part du décès, survenu le 30 mars 1968, de

MONSIEUR

PIERRE CLOSUIT

Ancien agent général des Compagnies

leur très fidèle et très dévoué collaborateur de l'Agence Générale de Martigny.

Madame Anna MOREL-ARLETTAZ et ses fils Jules et Louis, à Bovernier ;
Madame et Monsieur Albert PUIPPE-MOREL et leurs filles, à Bovernier ;
Madame et Monsieur François-Louis GUEX-MOREL et leur fille, à Vétroz ;
La famille MOREL, à Ecublens ;
La famille FORTAY-MOREL, au Bras-sus ;
La famille MOREL, à Bière ;
La famille LEU-ARLETTAZ, à Lausanne ;
La famille BUSCAGLIA-ARLETTAZ, à Cossonay ;
Messieurs Alfred et Arthur ARLETTAZ, à Bovernier ;
ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur

René MOREL

à Bovernier

leur cher époux, père, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle et cousin, que Dieu a rappelé à Lui, le 31 mars, à l'âge de 49 ans.

Le culte aura lieu à Bovernier, le mardi 2 avril 1968, à 14 heures.

Le Seigneur est mon berger, le soleil s'est couché avant la fin du jour. Jésus dit : « Passons sur l'autre rive ».

La famille ne portera pas le deuil.

P 65423 S

LE MARTIGNY-SPORTS a le pénible devoir de faire part du décès de

Monsieur

René MOREL

Père de son joueur Jules Morel

Les membres sont priés d'assister aux obsèques qui auront lieu à Bovernier, le mardi 2 avril 1968, à 14 heures.

P 65426 S



Monsieur Henri ARNOLD, à Sierre ;
Madame et Monsieur François VALMAGGIA-ARNOLD et leurs enfants Christophe et Bénédicte, à Sierre ;
Monsieur et Madame Alain BURRI-ARNOLD et leur fille Romaine, à Lausanne ;
Monsieur René-Pierre ARNOLD, à Sierre ;
Madame Blanche MULLER-PITTELOU et famille, à Morat ;
Madame et Monsieur René BORGEAT-PITTELOU et famille, à Crans-sur-Sierre ;
Madame et Monsieur Pierre FRANZETTI-PITTELOU et famille, à Sierre ;

Madame et Monsieur Jean-Pierre PITTELOU-FERRIÈRES et famille, à Sierre ;

Monsieur François PITTELOU, à Sierre ;

Madame Alex PITTELOU et sa fille Alice, à Sion ;

Madame Willy BIERI-ARNOLD et famille, à Sierre ;

Madame et Monsieur Marcel BONVIN-ARNOLD et famille, à Sierre ;

ainsi que les familles parentes et alliées, ont le pénible devoir d'annoncer le décès de

Madame

Yvonne ARNOLD

née PITTELOU

survenu à Sierre, dans sa 56^e année, après une longue maladie.

L'ensevelissement a eu lieu à Sierre, le lundi 1^{er} avril 1968.

Le Confédéré vous renseigne

Radio-Sottens

Mardi 2 avril

6 10 Bonjour à tous - 6 15 Informations - 7 15 Miroir-première - 8 00 Informations - 9 00 Informations - 9 05 Le bonheur à domicile - 10 00 11 00 12 00 Informations - 11 05 Divertissement musical - 12 05 Au carillon de midi - 12 35 10, 20, 50, 100 - 12 45 Informations. 12 55 Le feuilleton - 13 05 Mardi les gars. 13 15 Les nouveautés du disque - 13 30 Musique sans paroles - 14 00 Informations - 14 05 Sur vos deux oreilles. 14 30 Le monde chez vous - 15 00 Informations - 15 05 Concert chez soi - 16 00 Informations - 16 05 Le rendez-vous de seize heures - 17 00 Informations - 17 05 Bonjour les enfants - 17 30 La croisière aux mille reflets - 18 00 Informations. 18 05 Le micro dans la vie - 18 45 Les sports - 19 00 Le miroir du monde. 19 30 Bonsoir les enfants - 19 35 Disc-O-Matic - 20 00 Magazine 68 - 20 20 Inter-mède musical - 20 30 Soirée classique : Cyrano de Bergerac, d'Edmond Rostand - 22 30 Informations - 22 35 Activités internationales - 23 00 Prélude à la nuit - 23 25 Miroir-dernière - 23 30 Hymne national.

Mercredi 3 avril

6 10 Bonjour à tous - 6 15 Informations - 7 15 Miroir-première - 8 00 9 00 Informations - 9 05 A votre service. 10 00 11 00 12 00 Informations - 11 05 Orchestre - 12 05 Au carillon de midi. 12 35 10, 20, 50, 100 - 12 45 Informations - 12 55 Le feuilleton - 13 05 Les nouveautés du disque - 13 30 Musique sans paroles - 14 00 Informations. 14 05 Réalités - 14 30 La terre est ronde. 15 00 Informations - 15 05 Concert chez soi. 16 00 Informations - 16 05 Le rendez-vous de seize heures - 17 00 Informations - 17 05 Perspectives - 17 30 La croisière aux mille reflets - 18 00 Informations - 18 05 Le micro dans la vie. 18 45 Sports - 19 00 Le miroir du monde. 19 30 Bonsoir les enfants - 19 35 La Fa Mi - 20 00 Magazine 68 - 20 20 Ce soir, nous écouterons - 20 30 Concert, par l'Orchestre de la Suisse romande. 22 30 Informations - 22 35 La semaine littéraire - 23 00 Harmonies du soir - 23 25 Miroir-dernière - 23 30 Hymne national.

Télévision

Mardi

18 40 Bulletin de nouvelles - 18 45 TV-spot - 18 50 Rendez-vous - 19 15 TV-spot - 19 20 Trois petits tours et puis s'en vont - 19 25 Film : Les Demoiselles de Suresnes - 19 55 TV-spot. 20 00 Téléjournal - 20 15 TV-spot. 20 20 Carrefour - 20 35 Film : L'Astronaute. 21 25 Dimensions - 21 50 Recherches paléontologiques : Les sauriens du Mont Saint-Georges - 22 15 L'itinéraire de la pollution : Des eaux vives aux aigues-mortes - 22 30 Téléjournal. 22 40 Soir-information.

Mercredi

17 00 Le 5 à 6 des jeunes - 18 15 Vie et métier - 18 40 Bulletin de nouvelles. 18 45 TV-spot - 18 50 Dix sur dix. 19 00 Affaires publiques - 19 15 TV-spot - 19 20 Trois petits tours et puis s'en vont - 19 25 Film : Les Demoiselles de Suresnes - 19 55 TV-spot - 20 00 Téléjournal - 20 15 TV-spot - 20 20 Carrefour - 20 40 Film : La Peau et les Os. 22 05 Musique en Suisse - 22 40 Téléjournal - 22 50 Soir-information.

Cinéma

Cinéma ÉTOILE - Martigny

Ce soir lundi - Séance de film « d'art et d'essai » qui est un chef-d'œuvre du cinéma russe, nous contant une tragique histoire d'amour : LES CHEVAUX DE FEU.

Mardi 2 : Relâche - Salle réservée à la Mères. - Dès mercredi 3 - Un pur diamant du cinéma français : LE SA-MOURAI, avec Alain et Nathalie Delon et François Périer.

Cinéma CORSO - Martigny

Lundi 1^{er} et mardi 2 - Un film yougoslave : LES S. S. ATTAQUENT A L'AUBE. - Dès mercredi 3 - Un film d'espionnage : MISSION SPECIALE LADY CHAPLIN.

FOOTBALL

Ce dernier dimanche de mars nous a valu quelques satisfactions, dont la première est bien entendu la victoire valaisanne obtenue en terre solognoise et quelques déceptions aussi dont les défaites de Servette face à Zürich qui semble ne pas souffrir du tout des fatigues que lui vaut la qualification dans l'épreuve internationale. Une autre déception nous vient également de Suisse Romande où Chaux-de-Fonds a subi une nette défaite face à Young-Boys. Enfin, Lausanne Sports a subi un cuisant échec en terre allemande où Grasshoppers n'a pas fait de quartier. Ainsi donc, Sion, l'équipe romande la plus mal en point au classement, est la seule à avoir obtenu une victoire et chez l'adversaire encore.

La victoire du FC Sion ?

Dans notre édition de lundi dernier, nous avons stigmatisé l'attitude de quelques joueurs et dirigeants du FC Sion. Cette prise de position n'a pas convenu à tout le monde, on s'en doute. Pourtant, dans la semaine, tous nos confrères ont stigmatisé à leur tour le club de la capitale. Résultat ? En fin de semaine les joueurs ont été convoqués et mis bien en face de leurs responsabilités ceci après que les dirigeants se soient eux aussi mis en face des leurs, ce qui n'a pas été facile.

Ce retour en arrière aura au moins eu, malgré les récriminations, un effet bénéfique puisque dimanche le club s'est retrouvé face à un Granges qui espérait pourtant bien empocher les deux points en profitant de la situation catastrophique régnant dans le club valaisan. Cette victoire qui a été obtenue grâce à une volonté de vaincre bien arrêtée doit être suivie d'autres résultats du même genre.

Nous avons été particulièrement heu-

Une victoire de la logique !

reux de constater que trois joueurs ont réintégré l'équipe. Il s'agit tout d'abord de Biaggi puis de Gasser et enfin de Frochoux. Ce dernier étant, dans l'état actuel des choses, le seul butteur capable de réaliser les excellentes combinaisons entreprises au centre du terrain. Pour Gasser cette rentrée n'aura été qu'un feu de paille puisqu'en fin de rencontre l'arbitre a renvoyé ce joueur aux vestiaires. Reste le cas de Quentin, cas que nous n'hésitons pas à comparer au cas Biaggi il y a quelques semaines. L'international séduisit à l'image du gardien se trouve présentement hors de forme. Ce n'est pas physique, mais moral et la seule manière de permettre à ce joueur de retrouver la forme c'est de le laisser se reposer quelques dimanches. Insister pour le faire jouer tous les dimanches, c'est, à notre avis, forcer quelqu'un à boire lorsqu'il n'a pas soif.

Enfin le principal est que le vent souffle dans un autre sens !

PREMIERE LIGUE

Faux pas de Monthey !

Monthey n'a donc rien pu faire contre Yverdon qui, c'est du moins notre impression, n'a plus la prétention de lutter en vue d'une qualification pour le tour final de promotion. Encore qu'il soit permis aux Vaudois de Nord de rêver. A la suite de cette défaite, Monthey passe deuxième au classement général avec deux points de retard sur Etoile Carouge, mais avec un match en moins.

On espérait que Martigny, après ses deux récentes victoires, battrait, à Martigny, un Stade Lausanne pourtant classé avant dernier. Ça n'a pas été le cas et c'est bien dommage. Cependant, cette défaite ne veut pas dire que la bataille est perdue. Cependant il faudra bien encore lutter quelques dimanches pour sortir de cette fameuse zone dite dangereuse.

Martigny - Stade Lausanne

1 - 2 mi-temps (1 - 1)

Stade municipal de Martigny, temps beau, terrain bon, arbitre M. Szalo, de Berne. 500 spectateurs environ.

Stade Lausanne : Ramel, Roulin, Pavési, Gander, Spichty, Matthey, Rovalletti, Riond, Ruriga, Maring, Dupont, Martigny : Moret I, Cotture, Baudat, Brutin, Largey, Dayen, Polli, Morel, Grand, Moret, Putallaz.

Les craintes émises la veille de ce match se sont malheureusement concrétisées. On savait, et cela coulait de source, que Stade venait à Martigny pour ne pas perdre, mais on ne pensait pas que cette équipe aurait poussé le culot d'y emporter les deux points !

Il y eut tout d'abord une grosse bétise de M. Szalo qui, à la 33e minute, ignora un hors jeu flagrant de Furiga, pourtant signalé par le juge de touche, mais celui-ci ne compte pas paraît-il car l'arbitre ineffable accorda le point despotiquement ! On se demande d'ailleurs pourquoi ces messieurs (les juges de touches) qui sont pourtant payés sont là...

A cet injustice Martigny répliqua par un but de Dupont, déporté en avant, mais où les choses se gâtèrent c'est que Martigny dominait outrageusement et de par ce fait prêtait le flanc à une contre-attaque qui ne tarda pas et ce fut la défaite ! Au football, les matches ne se jouent pas aux points, dominer ne veut pas tout dire et la cruelle expérience a été faite par Martigny. Souhaitons que notre équipe se reprenne et par là même occasion, présentons à notre ami Jules Morel, notre plus vive sympathie pour la perte de son papa.

Sport-Toto

La colonne gagnante est la suivante :
x x 1 2 1 2 1 1 1 2 2 1 1

Si vous digérez mal,

si vous êtes constipé, prenez une dragée Franklin. Laxative, elle favorise la sécrétion de la bile et vous soulage rapidement.

Toutes pharm. & drog. à Fr. 2.40 la bte.

DRAGÉE FRANKLIN

Cours des billets

Franc français	86,50	-	89,50
Mark allemand	107,-	-	109,50
Lire italienne	68,-	-	70 1/2
Franc belge	8,50	-	8,75
Pesetas	6,-	-	6,30
Dollar	4,29	-	4,34
Livre sterling	10,25	-	10,50

Cours indicatifs communiqués par la Caisse d'Épargne du Valais, Martigny.

Résultats et classements - Résultats et classements

LIGUE NATIONALE A

Bâle - Lugano	1-1
Bellinzzone - Bienne	2-2
Grasshoppers - Lausanne	5-2
Granges - Sion	0-2
Lucerne - Young Fellows	4-2
Servette - Zurich	2-3
Young Boys - Chaux-de-Fds	3-0

CLASSEMENT

	J.	Pt.
1. Lugano	17	25
2. Grasshoppers	17	24
3. Bâle	17	23
4. Zurich	17	22
5. Lucerne	17	20
6. Lausanne	17	18
7. Bienne	17	18
8. Young Boys	17	18
9. Bellinzzone	16	14
10. Chaux-de-Fonds	16	13
11. Servette	17	13
12. Sion	17	13
13. Young Fellows	17	8
14. Granges	17	7

LIGUE NATIONALE B

Baden - Thoune	1-0
Chiasso - Brühl	1-0
Moutier - Soleure	2-3
Saint-Gall - U.G.S.	0-1
Winterthur - Wettingen	3-0
Xamax - Fribourg	2-1
Aarau - Berne	1-0

CLASSEMENT

	J.	Pt.
1. Winterthur	17	27
2. Saint-Gall	17	22
3. Aarau	17	21
4. Xamax	17	20
5. Wettingen	17	20
6. Brühl	17	18
7. Chiasso	17	17
8. Fribourg	17	16
9. Thoune	17	16
10. Soleure	17	15
11. U.G.S.	17	15
12. Baden	17	14
13. Moutier	17	11
14. Berne	17	6

PREMIERE LIGUE

CS Chênois - Cantonal	3-2
Le Locle - Fontainemelon	7-0
Martigny - Stade Lausanne	1-2
Rarogne - US Campagnes	2-2
Versoir - Etoile Carouge	0-1
Yverdon - Monthey	2-1

CLASSEMENT

	J.	Pt.
1. Etoile Carouge	16	26
2. Monthey	15	24
3. Yverdon	16	18
4. CS Chênois	17	18
5. Vevey	15	17
6. Cantonal	17	17
7. Le Locle	14	16
8. Martigny	16	14
9. Rarogne	17	14
10. Campagnes	16	13
11. Versoir	17	13
12. Stade Lausanne	18	12
13. Fontainemelon	14	6

DEUXIEME LIGUE

US Port-Valais - Collombey	5-0
Grône - Fully	2-1
Saillon - Sierre	1-1
Saxon - Vernayaz	1-2
Saint-Maurice - Salquenen	2-3

CLASSEMENT

	J.	Pt.
1. Saxon	16	22
2. Sierre	15	19
3. US Port-Valais	15	19
4. Saint-Léonard	14	17
5. Saillon	15	16
6. Vernayaz	15	14
7. Salquenen	15	13
8. Grône	15	13
9. Saint-Maurice	16	13
10. Fully	16	12
11. Collombey	16	10

TROISIEME LIGUE

Groupe I

Châteauneuf - Lalden	2-0
Brigue - Grimisuat	3-1
Chalais - Lens	2-3
Savièse - Naters	2-0
Viège - Conthey	0-1
Chippis - Steg	1-1

Groupe II

Riddes - Orsières	1-1
Vouvry - Saint-Gingolph	2-1
Troistorrens - Vionnaz	6-4
Monthey II - Vétroz	0-1
Martigny II - Ardon	3-0

QUATRIEME LIGUE

Groupe I

Salquenen II - St-Nicolas	2-4
Brigue II - Viège II	3-2
Agarn - Varen	8-0
Rarogne II - Tourtemagne	3-1
Steg II - Lalden II	2-1

SKI

SALVAN

Éclatant succès du 12e Derby du Luisin

C'est dimanche 31 mars que le Derby du Luisin se déroulait sur les splendides pentes de la La Creusaz sur Les Marécottes et en présence d'un nombreux public.

Magnifiquement préparé par le Ski-Club de Salvan, le président M. André Coquo et ses collaborateurs ne laissèrent rien au hasard, et le concours fut à la perfection totale. Le parcours fut remarquable avec une longueur de 1500 m. pour une dénivellation de 400 m ; les organisateurs avaient placé 55 portes de contrôles et le tracé fut très technique d'un bout à l'autre. Les éliminations furent minimes, citons entre autres les malchanceux Fleury Eric pour une porte manquée, Derivaz Jérôme, perte d'un ski, etc. Remercions en bloc le Ski-Club de Salvan pour l'excellente organisation de cette belle journée sportive sur les hauteurs du village de Salvan.

RESULTATS

Dames		
1. Petremand J., Salvan	1'53"3	
2. Thiébaud D., Tête-de-Rang	1'58"3	
3. Bochatay R., Marécottes	2'05"8	
4. Décaillet Ed., Marécottes	2'12"8	
5. Tochon C., Genève	2'17"5	
6. Bonson C., Villars	2'19"9	
7. Fleury M.-C., Marécottes	2'20"	
8. Fleury Marlène, Marécottes	2'27"5	
9. Bourgue C., Genève	2'41"5	
Messieurs (toutes catégories)		
1. Oreiller Gino, Verbier	1'39"8	
2. Besson J.-P., Ch.-de-Fonds	1'41"3	
3. Fournier J.-P., Hte-Nendaz	1'41"9	
4. Manigley D., Bienne	1'42"6	
5. Vernez F., Malleray-B.	1'43"4	
6. Moret B., Martigny	1'43"9	
7. Dayer J.-R., Euseigne	1'43"9	
8. Francey P.-H., Arbaz	1'44"3	
9. Bonvin J.-F., Arbaz	1'44"4	
Interclubs :		
1. Ski-Club Arbaz	5'19"3	
2. Ski-Club Malleray	5'22"5	
3. Salvan	5'31"05	
4. Chasseral	5'52"	
5. Tête-de-Rang	6'03"7	
6. Marécottes	6'07"9	

Temps libre et préparation physique

Conscient du fait que le problème du temps libre - temps pour l'entraînement, la compétition et la récupération - joue un rôle prépondérant dans la préparation de l'athlète d'élite, le comité national pour le sport d'élite s'adresse de nouveau aux fédérations sportives pour leur offrir ainsi qu'à leurs athlètes son appui.

Cette lettre, qui porte les signatures du président central de l'ANEP, W. Siegenthaler, et du président du COS, R. Gafner, invite les athlètes à traiter le problème du temps libre qui pourrait se poser en vue des jeux olympiques de Mexico directement avec leur employeur et, si nécessaire, de faire appel à la fédération. Si l'intervention de la fédération n'obtient pas le résultat escompté, le CNSE offre volontiers, sur demande, ses bons offices pour régler d'éventuels différends.

Le sport sert de plus en plus la propagande nationaliste de certains pays, souvent voisins de la Suisse. Ce fait, s'il n'est pas nouveau est néanmoins regrettable. Ceci est le revers de la médaille... sportive. L'endroit est certainement le fait que les sportifs d'élites d'un pays en sont les meilleurs « public relations ». Certaines indus-

tries exportatrices - ne pensons qu'aux articles pour les sports d'hiver - ont su tirer parti de la publicité inhérente aux victoires olympiques. Mais, à longue échéance, il y a plus. Par la force de l'impact du sport sur les foules, d'innombrables pays ne se font une idée de la Suisse qu'à travers ses sportifs. Ceux-ci deviennent en quelque sorte un label de qualité... ou de médiocrité. Point n'est besoin de victoire ; le comportement honorable des athlètes d'un petit pays leur attire souvent la sympathie des foules. A cet égard, les efforts du Comité national pour le sport d'élite doivent être encouragés. Contrairement à ce qui se fait en France, par exemple, où les sportifs de pointe sont en fait « pensionnaires » de l'Etat, le Comité national pour le sport d'élite en Suisse ne jette dans la balance que son « good will »... et quelques milliers de francs. La tentative suisse est intéressante à plus d'un titre : premièrement elle émane de milieux non officiels, ensuite parce que son but premier n'est pas forcément la conquête - souvent utopique - de médailles, mais la formation d'athlètes de pointe capable d'entraîner la masse. Car il reste que la meilleure publicité pour le sport est due aux résultats honorables obtenus par nos sportifs. J. L.

AUTOMOBILISME

Eur'Rallye, Sierre - Montana-Crans et autres grandes épreuves au calendrier de Treize-Etoiles ACS

Le calendrier de l'entente des sections romandes de l'ACS pour 1968 vient d'être publié. Il comporte la désignation de l'organisation, le lieu et la date des grandes épreuves automobiles de la saison qui s'ouvre.

On sait qu'en Valais une collaboration - qui a porté ses fruits l'an dernier déjà - a été scellée entre l'Ecurie Treize-Etoiles et la section Valais de l'ACS. Reconnue cette année, cette collaboration a permis à la commission sportive de l'ACS, présidée par M. Simon Derivaz, commissaire sportif national, de dresser le plan que voici des épreuves organisées par le Valais.

11 mai : 1000 mètres de collonges
25-26 mai : Rallye Sion-Sierre
6 juillet : Rallye des Portes-du-Soleil (pour véhicules utilitaires)
14 septembre : Rallye du Rhône
21-22 septembre : Rallye des Tunnels (Eur'Rallye)
28-29 septembre : Rallye du Vin
19 octobre : Rallye du Haut-Valais

Une course de côte reste à fixer en juin, en Valais.

De plus, en mai ou juillet se disputera la course de côte de Mont-sur-Rolle qui compte pour le championnat de la section Valais de l'ACS et de l'Ecurie Treize-Etoiles.

Les 29 et 30 juin, le Rallye internationale de Genève passera en Valais et fera étape à Crans-Montana.

Nous avons gardé pour la bonne bouche la plus belle épreuve automobile de Suisse, la course de côte Sierre-Montana-Crans, manche du Championnat d'Europe de la montagne, qui se déroulera les 23, 24 et 25 août.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces diverses épreuves de ce calendrier bien élaboré, qui témoigne de la vitalité de l'ACS et de l'Ecurie Treize-Etoiles et de la bonne santé du sport automobile en Valais. g. r.

Pensée

BALTASAR GRACIAN :

Il n'y a point de désert si affreux que de vivre sans amis.

Pour séduire, il faut avoir toutes ses dents !



Et pour avoir de belles dents saines

ne mangez pas de sucreries entre les repas; elles rongent les dents

brossez-vous soigneusement les dents:

- pendant 3 minutes,
- immédiatement après chaque repas
- verticalement, de la gencive vers la pointe des dents

prenez chaque jour du fluor: il fortifie les dents

et faites contrôler vos dents deux fois par an!

Automobilistes



Attention

Grande EXPOSITION DE VOITURES D'OCCASION



Place de la Patinoire, SION du 7 au 16 avril 1968

Nos occasions

Livrées prêtes à l'expertise Rénovées et garanties

Crédit facile - Grand choix

1 2 CV	1961
1 Citroën Ami 6	1963
1 Austin 850	1962
1 Fiat 2300	1963
3 12 M, 2 portes	1963-1965
2 12 M TS	1965-1967
4 17 M TS	1965-1967
2 20 M - 20 M TS	1965-1966
1 Alfa Giulia TI/1600	1963
1 Simca GLS	1965
2 Opel Record 1700	1966-1967
1 Opel 1200	1961
1 Triumph Herald	1963
1 Opel Rekord Olymätt	1964

Utilitaires :

1 Estafette Renault	1965
1 Austin Traveller	1964
3 Combi 17 M	1964-1965-1966

Vente exclusive :

SION :
Roger Valmaggia Téléphone (027) 2 40 30
J. L. Bonvin Tél. (027) 8 11 42

MARTIGNY :

M. Carron Tél. (026) 2 32 45
Tresoldi Attilio Téléphone (027) 2 12 71 - 72

Garage Valaisan

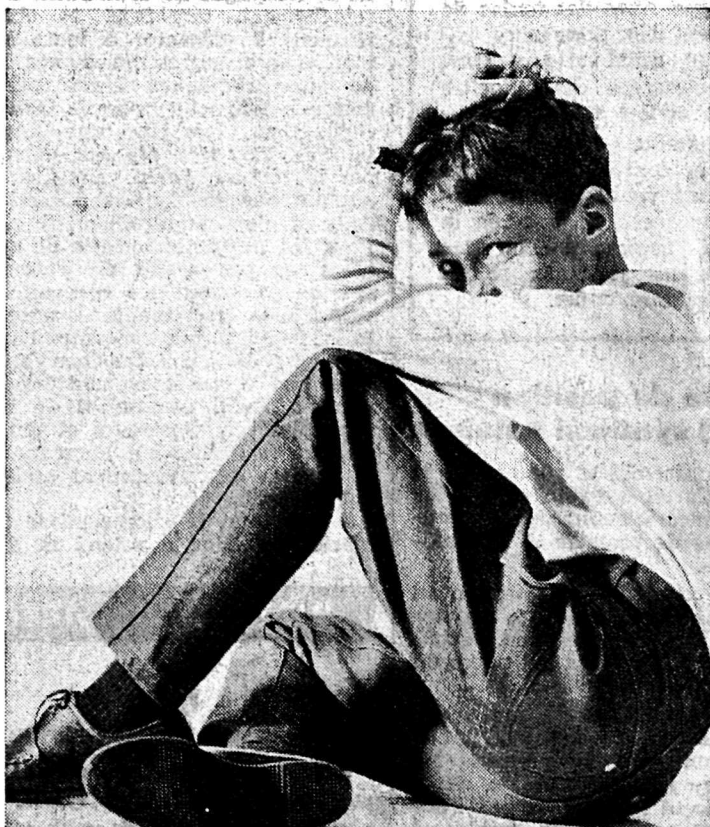
Kaspar Frères

SION Tel. (027) 2 12 71 / 72 P 377 S

Timbres caoutchouc

Imprimerie Montfort Martigny

Gonset



Très souple et résistant, un «Jeans» dont vous ne verrez pas la fin.

Blue-Jeans en forte toile grisette, 4 poches rivées, coutures «sellier», braguette à fermeture éclair. Coloris bleu, tailles 4 à 14 ans 4 à 8 ans 5.95 10 à 14 ans 6.95

4 à 8 ans **5.95**

On cherche

TECHNICIEN

en béton armé et génie civil.

DESSINATEUR

en béton armé et génie civil

Entrée immédiate ou à convenir.

Offres au Bureau d'ingénieur Louis Bonvin SIA, 2, avenue Mercier-de-Molins - 3960 SIERRE. - Téléphone (027) 5 07 49. AS 639 S

Superbe

baraquement

démontable, 4 ans env. à vendre. - Dimensions 28,60x6,50 m., complètement doublé et isolé au matelas contraphon, 9 fenêtres vitrage couverture éternit, travées de panneaux de 1,30 m. à l'état de neuf. Convient pour cantine, dortoirs, colonies de vacances d'été et d'hiver, collège, etc. Cédé à moitié prix.

S'adresser à : Raymond Michel, 1897 BOUVERET - Tél. (021) 60 62 47. P 24458 S

On cherche pour Martigny

JEUNE FILLE

pour magasin et tea-room.

Tél. (026) 2 25 18. P 65421 S

ATTENTION

le kg. Fr.

- Salami Nostrano haché gros 12,—
- Salami Milano Ia — 10,20
- Salami Azione 8,90
- Salametti Extra, haché gros 9,80
- Salametti tipo Milano 8,—
- Salametti «Azione» — 7,30
- Saucisses de porc à cuire 5,80
- Mortadella tipo Bologna 6,90
- Mortadella Vis-mara 8,—
- Lard maigre séché à l'air 7,80
- Viande de vache p. bouillir 5,30
- Viande de mouton, p. ragout 4,90
- Viande de mouton, épaule 6,80
- Salametti ménage — 6,40

Port payé de Fr. 100,— 1/2 port payé de Fr. 60,—

Boucherie-Charcuterie P. Fiori 6604 Locarno Tél. (093) 7 15 72 P 2077 O

Une affaire

1 divan-lit 90x190 cm., 1 protège-matelas, 1 matelas à ressorts (garanti 10 ans), 1 duvet léger et chaud, 1 oreiller, 1 couverture laine 2 draps coton extra.

Les 8 pièces : Fr. 235,— G. KURTH, 1038 Bercher Tél. (021) 81 82 19. P 1673 L

REGISTRES ET CARNETS de laiterie

Imprimerie MONTFORT

MARTIGNY

CINEMAS

★ **Martigny - Etoile** ★

Lundi 1er avril - (16 ans révolus) - Film d'art et d'essai :

LES CHEVAUX DE FEU

Un film russe de Serge Paradjanov. Mardi 2 : Relâche.

★ **Martigny - Corso** ★

Lundi 1er et mardi 2 - (16 a. révolus) - Un fait de guerre incroyable :

LES S. S. ATTAQUENT A L'AUBE

Une lutte acharnée, cruelle.

Café-Restaurant à la montagne, au-dessus de Vevey, cherche

sommelière

Vie de famille. Débutante acceptée. Téléphone (021) 53 12 83. P 98638 L

Entreprise de génie civil, Riviera vaudoise, engagerait dès que possible

contremaitre expérimenté

pour chantiers de travaux publics.

Envoyer offres avec certificats, curriculum vitae et prétentions de salaire, s/chiffre PF-33733 à Publicitas, 1002 Lausanne. P 33733 L

Buffet de Gare cherche

un garçon de buffet

et

un garçon de cuisine

si possible de nationalité suisse. Entrée 1er ou 15 avril. Tél. (025) 3 62 18. P 65428 S

Toutes fournitures pour écoles et bureaux - Imprimés soignés

Imprimerie MONTFORT

L. Cassas-Montfort succ. Tél. (026) 2 21 19

Martigny

Le Visiteur de Minuit

Feuilleton du Confédéré

Leo Dartey

Roman

25

Copyright by Edition Tallandier

Aujourd'hui, elle ne pleurait pas, mais son visage exprimait autant d'écœurement que d'amertume et de mépris. Alors, il osa risquer :

— Tu es trop bonne, aussi. Pourquoi n'as-tu pas parlé ?

Elle le regarda avec affection et reconnaissance. Au moins, lui, Frédéric, ne doutait pas d'elle. Elle décida qu'il avait droit à la vérité.

— Parce que je ne sais rien de précis, mon pauvre Frédéric, avoua-t-elle avec découragement. Je n'ai que des impressions, des soupçons, qui sont pour moi seulement des évidences. Cela ne suffit pas pour convaincre un idiot comme Brice, à désarmer une Béatrice ! Elle est si forte ! En fait de certitude contre elle, je n'ai que sa tentative de vol commise tantôt dans la chambre de tante. Parce que celle-ci elle-même me l'a révélée.

— Elle parle donc, maintenant ? demanda-t-il étonné.

— Tout au moins se fait-elle comprendre de moi.

Et parce que Frédéric venait de lui montrer sa confiance, elle lui fit le récit des découvertes qu'elle avait faites depuis son retour à Merville.

Quand elle se tut, Frédéric, le visage soucieux, déclara :

— Bon. Ou, plutôt mauvais... enfin, laissez-moi réfléchir un peu à tout ça avant de t'expliquer certains faits... Seulement, j'éprouve le besoin, comme toi sans doute, de me sustenter un peu. Veux-tu sonner pour qu'on nous apporte le dîner ? Sinon les domestiques n'oseront jamais passer le nez à la porte, après les cris que vous avez poussés ! Entre nous, ils doivent trouver que Merville a bien changé ! Cette maison, où l'on entendait jamais un mot plus haut que l'autre...

— Oui, répéta tristement Dominique, après avoir pressé la sonnette, Merville a bien changé.

Qui donc, il y a seulement trois ans, lui eût prédit une scène comme celle qui venait de se dérouler ? Elle eût crié à l'impossible. Brice, toujours si maître de lui, Brice, l'accusant presque aujourd'hui de vol, la giflant comme si elle était encore une gamine !

Voilà donc ce qu'elle avait obtenu en tentant de démasquer l'hypocrisie et l'imposture. Béatrice triomphait. Loin de les séparer, Dominique les avait rapprochés. Le front dans ses mains, elle revivait la scène douloureuse. Elle évoquait l'image de Brice emportant Béatrice sur son cœur, comme s'il la ravissait à un monde injuste et cruel. Elle les revoyait en pensée, sur le seuil de la porte : lui, avec son fier profil, emportant Béatrice, proie offerte dans les plis souples de la robe de flamme.

Jamais leur entente amoureuse n'avait été si apparente et l'image qui l'évoquait s'imposait à l'esprit de Dominique avec une cruauté plus brûlante que la giflle.

Elle eut un gémissement.

— Ma pauvre vieille ! murmura Frédéric, compatissant.

Elle haussa les épaules. Inutile de chercher à lui faire comprendre d'où venait la douleur la plus vive. Il ne le pourrait jamais imaginer. Il ne savait pas, personne ne

savait, comme elle avait aimé Brice, comme elle l'aimait encore, hélas !

Car si vraiment elle ne l'aimait plus, comme elle eût voulu le croire, souffrirait-elle ainsi à la seule pensée que, sa maladresse, les avait jetés dans les bras l'un de l'autre. Où étaient-ils ? Que faisaient-ils maintenant ? Sa gorge se contractait sur un sanglot que secoua ses épaules.

— Il t'a fait mal ? demanda Frédéric.

— Quoi ? Qui lui a fait mal ? demanda Ménéune, qui était entrée dans la pièce sans que Dominique l'eût entendu venir.

Dominique releva son visage tuméfié, où la trace des doigts de Brice se voyaient encore nettement. Elle leva un regard navré vers la gouvernante.

— Ma pauvre petite, dit Ménéune. Qui vous a fait ça ?

Et, se tournant vers Frédéric :

— Ce n'est pas...

— Si, répondit-il un peu honteusement, c'est Brice.

— Oh ! s'indigna-t-elle. Encore, toujours, cette violence ! Mon Dieu ! Ne nous en a-t-il pas assez fait comme ça...

Tendrement inquiète, elle s'approcha de Dominique, lui souleva le menton, écarta les boucles des cheveux noirs pour mieux voir.

— Montrez-moi votre œil ?

Un peu surprise, la jeune fille ne comprenait pas. Elle comprit encore moins quand Frédéric dit, en haussant les épaules :

— Mais non, Ménéune ! Pas cette fois... Tu exagères, comme toujours. C'est une giflle, simplement.

— L'autre fois aussi, c'était une giflle, marmonna la vieille femme entre ses dents.

Quant à Dominique, elle explosait :

— Simplement ! Alors tu trouves ça tout simple, toi, qu'il se permette de gifler une femme ? Car je ne suis plus une enfant, tout de même !

— Mais non, je ne trouve pas ça tout simple, et tu le sais bien, plaïda Frédéric, de plus en plus mal à l'aise. C'est...

Et, comme il s'arrêtait court, consultant du regard la femme de confiance de Mme de Merville, celle-ci acheva pour lui avec rudesse :

— C'est parce que, déjà une fois, Brice a eu la giflle plutôt malheureuse... et, stupidement, j'ai eu peur que...

— Après tout, décida Frédéric, je crois qu'il vaut mieux lui dire.

— Tout vaudrait mieux que vos éternels mystères ! s'exclama Dominique. Depuis que je suis ici, je me heurte à votre mauvaise volonté, à vos faux-fuyants...

— C'est à cause du grand, justement, confia le jeune homme. Nous étions inquiets, Ménéune et moi, de voir que tu te lançais dans cette histoire. Quand on touche à sa chérie, il voit rouge !

Plaine d'amertume, elle demanda :

— Ah ? C'était donc à cause d'elle... l'autre giflle ?

Il hocha le front.

— Tu n'as pas connu le fils de l'ancien régisseur : Louvier ? Il était en pension quand nous étions gosses. Ensuite, le régiment. Quand il est rentré, il s'est mis à tourner autour de Béatrice. Ça n'a pas plu à Brice qui le lui a interdit. Discussion. Brice lui est tombé dessus...

— Heureusement, Félicien, le jardinier, était là. Il s'est interposé. Cela s'est borné à une giflle... mais magistrale. Et comme Brice, à l'époque, portait une grosse chevalière en or, expliqua Ménéune à son tour, le pauvre garçon a perdu un œil.

— Une histoire du tonnerre ! conclut Frédéric. Pour éviter le scandale et faire taire les Louvier, tante a craché la forte somme et les a renvoyés. Mais ils ont clabaudé avant de quitter le pays et, depuis, Brice passe plus ou moins pour un terreur dans les environs.

(à suivre)

La session prorogée du Grand Conseil

La lente élaboration de la loi sur les établissements publics

La matinée de vendredi a été consacrée tout d'abord à la liquidation de décrets votés, les jours précédents, avec la clause d'urgence.

C'est ainsi que les deuxièmes débats sur l'agrandissement de l'hôpital de Viège a fourni l'occasion à M. Arthur Bender, chef du département, de préciser - en réponse à une question de M. Frachebourg (ccs) qu'un groupe de la planification est spécialement chargé de s'occuper des soins extra-hospitaliers, donc des soins à domicile. M. Bender a également mis toutes choses au point en ce qui concerne les établissements du Haut-Valais, es hôpitaux de Viège et de Brigue sont traités sur le même pied d'égalité. Si Viège a pu déjà présenter son projet, il ne s'agit là que de questions techniques, dans lesquelles il ne faut voir aucune préférence, ni aucune différence de traitement. M. Bender a ajouté que même la coordination entre les deux hôpitaux était prévue dans la planification.

Le reste de la journée de vendredi allait être voué... à la grâce. Tout d'abord au postulat Frachebourg, en faveur de l'amélioration de l'application de ce droit de grâce, auquel M. Bender, chef du département, répondit par un exposé complet et précis que nous traiterons à part dans le prochain numéro. Ensuite par l'examen de plus de 40 recours, à huis clos.

En fin d'après-midi, les députés revinrent à la loi sur les établissements publics qui fut examinée jusqu'à l'article 22. La pierre d'achoppement fut l'article 21 ayant trait à la procédure d'octroi. Des votes intervinrent pour savoir s'il fallait accorder au département des finances seul le droit d'accorder les patentes, ou aux communes seules, ou d'entente entre l'autorité cantonale et communale. Longue discussion, qui se termine dans une certaine confusion, lors des votes. Elle comprendra sans doute, en tout cas aux seconds débats, si ce n'est déjà lors du vote d'ensemble.

Dans l'espoir de pouvoir mettre sous

toit au cours de cette session l'étude en première lecture de la loi, le bureau du Grand Conseil a proposé une séance mercredi. Proposition adoptée. A mercredi donc, sous la verrière du Casino séduois. **Gérald RUDAZ**

FRIBOURG

La Broye touristique

A Cheyres (Broye fribourgeoise) vient de se constituer une Société de développement dont le but est de favoriser la vie touristique et artistique de ce joli village situé sur les rives du lac de Neuchâtel et qui prend une place sans cesse plus grande dans le complexe des stations d'été du canton de Fribourg.

DISTRICT DE SION

SION

Marché-concours de bétail de boucherie

Le marché-concours de bétail de boucherie 1966, organisé le 25 mars sous les auspices du Département de l'intérieur, a connu, comme ses précédents, un grand succès.

Soixante-et-une bêtes de choix ont été présentées aux amateurs, bouchers et marchands qui avaient la possibilité de se ravitailler en marchandise de qualité. L'appréciation a été faite par un jury composé d'un délégué de la Coopérative suisse pour l'approvisionnement en bétail de boucherie et en viande (CBV), des représentants des producteurs, des bouchers et des marchands.

Les transactions se sont déroulées dans une atmosphère animée et à la satisfaction des acheteurs et des vendeurs. Les propriétaires qui ont présenté du bétail de haute qualité méritent félicitations et encouragements.

Le premier prix, une chienne offerte par la Maison Kuchler-Pellet à Sion, a été attribué à M. Rémy Maret de Plan-Conthey pour une génisse de la race d'Hérens qui exceptionnellement s'est vendue 4 fr. 40, le kilo.

Prix obtenus : génisses de 3 fr. 60 à 4 francs le kilo poids vif ; vaches de 2 fr. 90 à 3 fr. 60 le kg poids vif ; taureaux de 3 fr. 65 à 3 fr. 80 le kilo poids vif.

Palmarès

- Génisses 1re catégorie**
No 41 Maret Rémy, Plan-Conthey
38 Koepel Raymond, Leuk
60 Rey Marcel, Velley-Ayent
26 Follonier P., Vernamiège
62 Terrettaz Roger, Vens
- Génisses 2e catégorie**
No 49 Mudry Isaac, Nax
64 Udry Angelin, Daillon
16 Darbellay Gérard, Charrat
14 Crittin Robert, Saint-Pierre-de-Clages
13 Crittin Bernard, Grimisuat
- Vaches 1re catégorie**
No 74 Léger Germain, Roumaz-Sa.
83 Sauthier Placide, Aven
69 Darbellay Gérard, Charrat
68 Coppey Jean, Conthey-Place
- Vache 2e catégorie**
No 66 Betrisey Henri, St-Léonard
80 Pitteloud Casimir, Baar-Ndaz
73 Jordan Alphonse, Sion
- Taureaux**

RENOUVEAU À L'EST

(Suite de la 1re page)

quotidienne. Au contraire, ils sont les enfants chéris du régime communiste, fils de hauts fonctionnaires et de « bonzes » du parti ayant obtenu le privilège de pouvoir faire des études. Cette remarque pouvait être faite il y a douze ans déjà, lors de la révolte, hélas ! manquée, de Budapest, où ce sont des fils d'ouvriers, de paysans et de dignitaires du régime qui se sont soulevés, les enfants de l'ancienne « Intelligentsia » ayant interdiction d'entreprendre des études universitaires. Il n'y eut donc pas révolution « réactionnaire », au sens classique du terme, mais bien explosion des aspirations à la liberté innée à l'homme.

Il ne faudrait pas croire pourtant que les revendications estudiantines déboucheront rapidement sur une détente dans les méthodes de gouvernement. Dans tous les pays communistes, le pouvoir s'appuie sur un appareil policier équipé en hommes, en armes et en moyens matériels, doublé de toutes les cellules multiples du parti. Les gens en place ne se laissent pas facilement déboulonner ; ils ne renonceront pas de gaité de cœur à leurs prébendes et fonctions, souvent imméritées. Ils lutteront au contraire farouchement pour leurs emplois et pour leur situation. Les signes de « détente » qu'on nous annonce sont donc trompeurs, et le soleil de la liberté et de l'indépendance ne se lève que très timidement et très lentement. Néanmoins comme dans la nature au printemps, un renouveau apparaît. La floraison n'est pas pour demain, et les fruits auront peine à mûrir. **René-Bovey**

LE No 1 DU « NOUVELLISTE ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS »

C'est lundi matin 1er avril qu'a paru le No 1 du « Nouvelliste et Feuille d'avis du Valais » portant, en surtitre, la mention « Le Rhône », « La Feuille d'avis du Valais » et le « Nouvelliste Valaisan » fusionnés. Ce premier numéro de la fusion se présente sur 48 pages, avec des textes de circonstance des principaux rédacteurs et collaborateurs ainsi que des messages des autorités cantonales civiles et religieuses.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau confrère et formons les meilleurs vœux pour sa carrière inaugurée à la suite de la conclusion d'accords que l'on connaît entre les journaux et les imprimeries intéressées.

Prise de position du Cartel syndical valaisan

Dans deux assemblées successives le Comité du Cartel s'est préoccupé de deux problèmes d'actualité : la protection en cas de maladie et la fiscalité cantonale.

En ce qui concerne la protection en cas de maladie, il constate que les dispositions légales présentes ne répondent absolument plus aux exigences du droit à la santé pour chacun.

L'affiliation obligatoire à une assurance-maladie doit être instituée par le canton, les communes se montrant incapables, à de rares exceptions, d'utiliser ce droit qui leur est dévolu. Pour aider les économiquement faibles à payer les primes, le canton doit revoir complètement sa participation et l'augmenter dans une mesure sensible.

La situation créée par l'absence de convention entre établissement hospitaliers et assurance de maladie provoque une montée en flèche des frais qui rend les traitements même bénins hors de portée d'une partie de la population. La fixation d'un prix forfaitaire journalier devrait normaliser la situation. Pour ce qui est de la fiscalité cantonale, le comité, vu le poids toujours plus lourd des impôts sur les salariés, demande aux autorités que des correctifs soient apportés en répondant ainsi à l'initiative déposée par le parti socialiste. D'autre part, il se pose la question de savoir si les organes compétents n'acceptent pas trop facilement les déclarations des personnes indépendantes par rapport aux déclarations des salariés et des paysans.

Dans les deux domaines cités, une action du pouvoir s'impose.

Une nouvelle qui demande confirmation

Voici ce que nous venons de lire dans la « Semaine Sportive » No 69 du mardi 26 mars. Nous pensons bien qu'il ne s'agit pas là d'un canular de 1er avril :

« Ballabio pourrait être amené à présenter un quatuor d'attaque cent pour cent zuricois avec Winiger, Kunzli, Blaettler et Ernst Meyer. Au moment où René Quentin connaît des dimanches pénibles à Sion, le blond Meyer refait magistralement surface. International prématuré en 1963, ce pur produit du FC Zurich faillit arrêter la compétition, il y a exactement un an. M. Naegeli lui avait coupé les vivres. Motif : préfère la bière et les copains aux séances d'entraînement. Aujourd'hui Ernst Meyer a compris : « Il a décidé de vivre comme un sportif », confie Mantula. Aussi bon des deux pieds, possédant un excellent jeu de tête, lucide, Ernst Meyer est prêt à prendre la succession de René Quentin. Retourne de situation assez paradoxal si l'on songe que le FC Zurich a fait des offres alléchantes au Séduois ! A ce propos, rien n'est encore joué. Dans son numéro de samedi, le très sérieux « Corriere della Sera » annonce que René Quentin participera (il n'est pas question de conditionnel) à la tournée en Amérique du Nord que l'AC Milan accomplira du 27 mai au 10 juin prochain ».

Qu'en est-il exactement ? Nous aimerions bien qu'on nous renseigne officiellement.

Attention à vos pièces d'argent !

Nouvelles mesures du Conseil fédéral

On sait que le Conseil fédéral a pris un certain nombre de mesures pour éviter la spéculation sur les pièces d'argent, notamment celles de 50 centimes et 2 francs. Leur exportation est désormais interdite. Le contrôle douanier a été sévèrement renforcé.

Hélas ! la spéculation n'a pas été enravée pour autant. Un certain nombre d'amateurs, apprenant qu'il est question de fonder de nouvelles pièces en cupro-nickel qui remplaceront les actuelles trop fortement « argentées », usent de tous les moyens pour réunir les monnaies visées par les restrictions.

Dans une conférence de presse tenue au Palais fédéral, M. Roger Bonvin, chef du Département des finances, a annoncé de nouvelles mesures de contrôle, extrêmement sévères, qui entreront en vigueur dès aujourd'hui.

Selon ces dispositions, il est rigoureusement interdit de porter sur soi, ou de thésauriser plus de cinq pièces d'argent (écu, pièce de deux francs, de 1 franc ou de cinquante centimes). Les contrevenants seront passibles de fortes amendes, voire de la détention.

Toutefois, et pour atténuer la rigueur de ces prescriptions draconiennes, le Conseil fédéral autorise ceux qui transporteraient dans leur porte-monnaie plus que les cinq pièces fatidiques à faire contrôler cet excédent par les autorités de police. Celles-ci ont reçu l'ordre de laisser circu-

DISTRICT DE CONTHEY

VÉTROZ

Concerts et représentations théâtrales

Le mois de mars est le mois ordinairement réservé par nos sociétés artistiques locales pour leur concert annuel. Après avoir travaillé ferme durant tout l'hiver et avant que les travaux de la campagne ne demandent un léger relâchement, musiciens et chanteurs tiennent à présenter à leurs supporters, amis et autres mélomanes, le fruit de leurs inlassables efforts fournis au cours de longues et parfois fastidieuses répétitions. C'est ainsi que la population de Vétroz a été conviée d'abord par la fanfare Union, puis à la Saint-Joseph par la fanfare Concordia, à deux soirées admirablement réussies. Pourtant nos deux sociétés de musique n'avaient pas craint de s'attaquer à des œuvres dont les difficultés pouvaient bien être comparées à celles du 5e ou 6e degré que rencontre l'alpiniste au cours de ses ascensions. Il fallait déjà une certaine virtuosité pour les vaincre. Aussi convient-il de féliciter sans réserves, directeurs et musiciens, solistes et exécutants anonymes, pour les heures de ravissement qu'ils nous ont procurés.

A son tour, le chœur mixte Sainte-Marie-Madeleine a retenu la date du

DISTRICT DE SIERRE

SIERRE

Décès

de Mme Henri Arnold

A l'âge de 56 ans est décédée après une longue maladie Mme Yvonne Arnold, née Pitteloud, épouse de notre ami Henri, hôtelier, qui fut elle-même une sociétaire estimée de l'Association hôtelière du Valais. C'est avec beaucoup de peine que nous avons appris le deuil qui frappe notre ami Arnold et sa famille en la personne d'une épouse, d'une mère et belle-mère qui consacra toute son existence à l'affection des siens et à la plus étroite collaboration aux tâches d'ordre touristiques et hôtelier incombant à M. Henri Arnold, qui est président de la Société de développement de Sierre et qui fut acclamé président d'honneur de la Société des cafetiers et restaurateurs du Valais. Notre pensée va également, dans ces heures de deuil, à notre ami François Valmaggia et à son épouse, sportif bien connu, ainsi qu'à toute la famille à laquelle « Le Confédéré » exprime ses sentiments de vive compassion.

31 mars pour son concert et sa représentation théâtrale. Emboitant le pas des deux fanfares, ce chœur, groupant une quarantaine de membres, a inscrit à son programme une dizaine de chants présentant une valeur musicale certaine, avec « La cigale et la fourmi », de Gounod, comme pièce-maîtresse, puis « Le vieux pays » de Broquet, « Le moine de Solouski » et « C'était le bon temps » de Gaillard, « Cloches claires » de Montavon, « Mon horizon » de Vuilleumier, « Les chemins de la mer » de Kaelin, « Si j'avais une humble maison » de Miche et « L'Enfant du Kentucky » de Gerbel.

Pour compléter agréablement ce programme musical, l'équipe théâtrale du chœur mixte, aimablement renforcée par les passionnés de théâtre que sont les frères Genoud et P. Delèze, sous la haute direction de F. Michelet, interprétera un drame de G. Berger : « Là-haut sur la montagne », renouant ainsi avec une tradition qui avait fait le succès des soirées d'antan du chœur mixte de Vétroz.

Nul doute qu'avec un tel programme le public ne sera pas déçu.

Soirée humoristique et concert

A l'instar des innocents, les Michel et Micheline de Vétroz ayant une vingtaine de membres, viennent de se grouper. Leur stamm sera au café du Raisin à Magnot, chez Michel Germainier, où aura lieu la première soirée le lundi 1er avril dès 20 h. précises. Parmi les membres il y a six doués musiciens très connus dans les orchestres. Michel de Radio-Lausanne nous a annoncé sa participation pour les variétés. Ce ne sera pas 10, 20, 50, 100. Nous avons demandé des histoires concernant le Valais, alpages, reines, noms des reines et des propriétaires de celles-ci.

Vu les diverses variétés et l'ambiance de franche gaieté, il est recommandé de ne pas arriver en retard. La saison printanière est bien partie, les gens ont bon moral, ce sera de même pour la soirée du 1er avril, et elle sera gratuite.

Un futur spectateur.

DISTRICT DE ST-MAURICE

VAN-D'EN-HAUT

Bientôt ouverte

Comme chaque année, une quantité importante de neige et de cailloux provenant de coulées obstruées complètement la route reliant le village de Salvan aux Mayens de Van-d'en-Haut. Nous apprenons avec satisfaction que cette dernière sera ouverte pour le dimanche 7 avril. Ceci grâce à la diligence du service de voirie.

POUR LES VIGNERONS

Mise en garde et invitation

Par nécessité, plusieurs vigneron adoptent un système de culture large, généralement le guyot double mi-haut. Mais hélas ! chacun se croyant le plus sage ou le plus malin a tendance à agir selon des vues personnelles. C'est dommage, parce qu'un jour il le regrettera. Cette remarque concerne surtout les libertés que l'on prend pour les distances de plantation et pour les armatures.

Les vigneron, donc, sont invités à s'adresser aux stations soussignées, sans crainte de déranger ; ils seront renseignés sans frais... et ils conserveront quand même leur liberté d'action.

Ces nouveaux systèmes de culture ont été étudiés et mis au point depuis dix ans, grâce à la collaboration de nombreux viticulteurs. De la comparaison de toutes ces tentatives variées quant au sol, quant aux cépages, quant aux distances, quant aux armatures ont été tirées les conclusions pratiques, précises et judicieuses contenues dans le « LIVRE DU VIGNERON ». Des piquets en fer conformes sont maintenant fabriqués et vendus en Valais. Il est inutile et contraire à ses intérêts de recommencer toutes ces expériences.

Stations agricoles, Châteauveuf J. Nicollier.

La Belle au Bois Dormant et son prince charmant auraient trouvé les meubles de classe chez Gertschen. (Texte et dessin de l'élève Juliana Lisi).

